

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2022-1191
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 25 avril 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2022-1191** modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de modifier la grille des spécifications de la zone « 2037 », située dans le secteur du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue afin de notamment autoriser les usages spécifiquement permis « 7222 – Centre sportif multidisciplinaire » et « 7432 – Piscine intérieure et activités connexes » ainsi que de prévoir une marge de recul à 0 mètre lorsque des bâtiments sont reliés par une passerelle à l'intérieur de la zone.

Le règlement N° 2022-1191 est entré en vigueur le 4 juin 2022 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour du mois de juin 2022
et publié le 15 juin 2022



Angèle Tousignant, greffière